



MAIRIE  
1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)  
Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 20 juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation** : le 12 juin 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<b>En exercice :</b>	11
<b>Présents :</b>	9
<b>Suffrages exprimés :</b>	11
<u>Vote :</u>	
<b>Pour :</b>	1
<b>Contre :</b>	10
<b>Abstention :</b>	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, M. Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : MM. Éric INGWILLER, Vincent COISCAUD

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M. Thomas LHOMMEAU et M. Vincent COISCAUD donne pouvoirs à Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON.

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

### **5. Point distributeur de pizza « Just Queen » – Monsieur NERON**

Nous avons reçu lors du conseil municipal du 29 mars 2023 Monsieur NERON de l'entreprise « Just Queen » pour l'installation d'un distributeur de pizza.

Il n'était, à ce moment-là, pas urgent de décider puisque nous n'avons pas encore de proposition de reprises de la boulangerie-pâtisserie et du restaurant.

Pour rappel, présentation de Monsieur NERON le 29 mars 2023 :

« Le projet est porté par le pôle Mentor dont dépend la société API TECH. Le porteur fait également de la baguette en distributeur. Un atelier est en construction sur la zone Auchan Sud pour réaliser les pizzas. Le produit est ensuite commercialisé sous la forme d'un appareil de distribution qui peut être couplé avec un distributeur de boissons. Les commandes sont prises sur une application smart phone. L'entreprise souhaite travailler avec les municipalités. Une franchise annuelle de 1800 € est reversée à la commune, et est revalorisée selon l'indice des loyers. Le raccordement électrique nécessaire est totalement financé par l'entreprise.

La demande de Monsieur NERON est surtout de trouver un emplacement sécurisé. Les machines sont réapprovisionnées tous les jours en fonction des commandes.

Le bail est fait pour 2 ans reconductible 1 an.

L'atelier est prévu en ouverture en septembre 2023, les baux d'installation des distributeurs permettent de déclencher la fabrication des distributeurs. »

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident de refuser de mise en place d'un distributeur de pizza par Monsieur NERON de l'entreprise JustQueen sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire.

**AR Prefecture**

086-218600526-20230620-20230622\_EC\_01-DE  
Reçu le 22/06/2023

# DÉLIBÉRATIONS

N°77/2023

Par les votes suivants :

Pour	Contre	Abstention
M. <i>Éric INGWILLER</i>	M. <i>Gilles BOSSEBOEUF</i> M. <i>Jacky DIDIER</i> Mme <i>Nathalie FRANCOIS DIT SORTON</i> M. <i>Olivier PIN</i> M <i>Hugo ROUSSEL</i> Mme <i>Sylvie BAZILLE</i> Mme <i>Gladys SIRE</i> M. <i>Thomas LHOMMEAU</i> M. <i>Vincent BONNIN</i> M. <i>Vincent COISCAUD</i>	

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 20 juin 2023

Le secrétaire de séance,  
Olivier PIN



Le Maire,  
Gilles BOSSEBOEUF



*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

**AR Prefecture**

086-218600526-20230620-20230622\_EC\_01-DE  
Reçu le 22/06/2023

2/2

Page du registre n°